

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 17 novembre 2025

N° CP-2025-8-15-1

N° **applicatif** 13500

15^{ème} Commission

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

Direction

Direction Europe et transfrontalier

INFOBEST PALMRAIN - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT 2023 ET 2024

Résumé : L'Infobest Palmrain a fait face, fin 2023 et fin 2024, à des dépenses qui n'ont pas pu être couvertes par son budget annuel. En conséquence, et en application des décisions prises par le Comité directeur de l'Infobest, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 10 764 € à la Regio Basiliensis, qui assure la gestion financière de l'instance, afin de couvrir une partie de ces déficits.

L'INFOBEST Palmrain est l'un des quatre INFOBEST du Rhin supérieur ; il s'agit d'une instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières, qui permet aux individus, en particulier aux travailleurs frontaliers, de se renseigner sur les démarches administratives qui s'appliquent dans un contexte transfrontalier.

Le travail de l'INFOBEST Palmrain est unanimement salué par ses partenaires cofinanceurs et par ses usagers. L'instance, qui existe depuis 1993, a été reconduite systématiquement depuis ses débuts, les problématiques liées à la frontière demeurant fortes. En 2024, elle a ainsi renseigné 4 800 usagers et répondu à plus de 7 000 demandes.

L'INFOBEST Palmrain n'a pas d'existence juridique, mais est régi par une convention pluriannuelle de financement, dont font parties différentes collectivités des trois pays (France, Allemagne, Suisse), dont la Collectivité européenne d'Alsace.

La convention relative au fonctionnement de l'INFOBEST Palmrain sur la période 2023-2025 a été conclue le 14 février 2023.

La convention prévoit un budget annuel de 409 410 €, réparti à égalité entre les trois pays (136 470 € par pays et par an). (Cf. détails dans l'annexe jointe au présent rapport.)

Déficits 2023 et 2024

Le budget de l'instance pour la période 2023 - 2025 a été élaboré à un moment où différentes évolutions n'avaient pas pu être anticipées :

- Impact de la guerre en Ukraine sur le niveau de l'inflation, qui a concerné aussi bien les salaires que les charges courantes (électricité, chauffage...) ;

- Cours du franc suisse particulièrement défavorable au budget de l'instance (dont la comptabilité est en euros, mais dont certaines dépenses – en particulier le coût du chargé de mission suisse – sont réglées en CHF) ;
- Les revalorisations salariales ont renchéri les frais de personnel, supportés par 3 structures : le Regierungspräsidium Freiburg, la Regio Basiliensis et la Collectivité européenne d'Alsace.

Il en a résulté des déficits en fin d'année 2023 et 2024, pour un montant total de 67 539 €, à répartir entre les trois pays à égalité (décisions du Comité directeur de l'instance, auquel prend part Monsieur Daniel ADRIAN, Conseiller d'Alsace, pour le compte de la Collectivité européenne d'Alsace).

Les partenaires allemands et suisses ont d'ores et déjà réglé leur quote-part de ces déficits. La partie française avait demandé un délai complémentaire afin de se mettre d'accord sur une répartition de la part du déficit la concernant, à savoir 22 513,06 € (9 451,06 € au titre de 2023 + 13 062,00 € au titre de 2024).

Après plusieurs mois de discussion, les partenaires français sont parvenus à un accord sur la proposition de répartition suivante (cf. détails dans l'annexe au rapport) :

Collectivité européenne d'Alsace	10 764 €
Saint-Louis Agglomération	2 194 €
Mulhouse Alsace Agglomération	501 €
Région Grand Est (prise en charge du serveur)	8 431 €
Total	21 890 €

La participation de la Région prend la forme de la prise en charge de l'intégralité du coût d'investissement du nouveau serveur informatique.

Perspectives

Afin de limiter ce déficit à l'avenir, des mesures ont été mises en place dès 2025, dont les deux principaux axes sont les suivants :

- Réduction des surfaces occupées par l'INFOBEST dans ses locaux de Village-Neuf et geste du propriétaire (= Saint-Louis Agglomération) sur le loyer et les charges ;
- A compter du 1^{er} janvier 2026 : fin de la mise à disposition du poste supplémentaire de chargé de mission français par la Collectivité européenne d'Alsace.

Par ailleurs, il faut noter que des synergies seront identifiées grâce au projet « INFOBEST 4.0 | Maison de service Rhin supérieur », actuellement en cours de déploiement, dont la Collectivité est également partenaire (cf. convention Interreg relative au projet « INFOBEST 4.0 / Maison de Service Rhin Supérieur » conclue le 30 janvier 2024).

En particulier, ce projet travaille à une harmonisation des conventions qui régissent le fonctionnement des 4 INFOBEST : mise en cohérence des dates de validité des conventions (qui dureront toutes trois ans, à compter de 2027), harmonisation des modes de fonctionnement, rédactions similaires....

De plus, une étude juridique est en cours afin de vérifier l'impact de différentes options (création d'une structure « chapeau » dotée de la personnalité juridique, intégration des INFOBESTs dans les Eurodistricts, maintien de la situation actuelle...) sur l'efficacité du réseau.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 10 764 € à la Regio Basiliensis, qui assure la gestion financière de l'Infobest Palmrain qui n'a pas de personnalité juridique, destinée à couvrir une partie du déficit constaté sur les budgets 2023 et 2024 de cette structure ;
- De préciser que la subvention fera l'objet d'un versement unique à la Regio Basiliensis, dès que la délibération sera exécutoire.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P051	P051O009	P051E19	P051O009T02	(2209) 65-65748-048	10 764 €
TOTAL					10 764 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.